

Les données personnelles

Ce module va permettre aux élèves de lycée de décrypter le concept de données personnelles et de prendre conscience des enjeux qui y sont associés.

Cadrage

Objectifs :

- Définir les notions de données personnelles et de données personnelles sensibles
- Connaître les stratégies de protections de ces types de données
- Prendre conscience des enjeux associés

Lien avec les programmes disciplinaires :

- Lycée général et technologique
 - Programme d'enseignement moral et civique de seconde générale et technologique
 - Programme d'éducation physique et sportive du lycée général et technologique
 - Programme de langues vivantes de première et terminale générales et technologiques, enseignements commun et optionnel
 - Programme de droit et économie de première STMG
 - Programme de sciences de gestion et numérique de première STMG - Sciences de gestion et numérique en classe de première
 - Programme de sciences numériques et technologie de seconde générale et technologique
 - Programme de numérique et sciences informatiques de terminale générale
 - Programme de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG - Enseignement spécifique de mercatique (marketing) - Enseignement spécifique de systèmes d'information de gestion
 - Programme d'enseignement optionnel de droit et grands enjeux du monde contemporain de terminale générale
- Lycée professionnel
 - Économie-droit - Classes préparant au baccalauréat professionnel
 - Enseignement moral et civique - Classe de seconde professionnelle - Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle
 - Éducation physique et sportive - Classes préparant au baccalauréat professionnel et classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle
 - Français - Classe de seconde professionnelle - Classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle

En guise d'introduction

Les données numériques, personnelles ou non, sensibles ou non, circulent en permanence sur les réseaux sociaux et plus généralement sur le web. De haute valeur, elles sont exploitées comme minerai pour alimenter des bases de données (le fameux « big data ») et profiler les internautes.

Mais comme toutes les données ne sont forcément personnelles, il convient de comprendre ce que recouvre cette notion et prendre conscience des enjeux associés.

Contenu de la séquence

Introduction de la problématique

Visionnez la vidéo « Les données personnelles », produite par France Télévisions, La Générale de Production et Radio France, et publiée sur le site Lumni dans la série « Les Clés des médias » Lien vers la vidéo :

<https://www.lumni.fr/video/les-donnees-personnelles>

Q1. Parmi les éléments ci-dessous, lequel(s) correspond(ent) à celui(ceux) caractérisant une donnée personnelle

1. Une information anonymisée utilisée à des fins de statistique
2. Une information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement
3. Une information partagée gratuitement sous licence libre

Réponse : Une information anonyme est, de fait, non-personnelle. Une information partagée gratuitement sous licence libre détermine la licence sous laquelle l'information est diffusée, pas sa nature.

Q2. Quel est l'organisme français qui veille à la protection des données personnelles ?

1. Commission Nationale de l'Informatique et des Liberté (CNIL)
2. Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP)
3. Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI)

Réponse : La mission principale de l'ARCEP est de réglementer et de s'assurer du bon fonctionnement des opérateurs de télécommunications, de téléphone (fixe, mobile), d'internet et des services postaux. La mission de la HADOPI est de réguler la diffusion des œuvres protégées sur Internet.

Q3. Comment peut-on collecter les données personnelles sur Internet ?

1. En scrutant en permanence et anonymement les connexions à un site web particulier
2. Via l'identité réelle des internautes
3. À partir des traces laissées par l'internaute sur les réseaux

Réponse : La première solution propose de scruter anonymement donc ne vise pas à collecter des données personnelles. La seconde repose sur le fait que l'identité réelle des internautes soit connue en permanence sur les réseaux, ce qui n'est pratiquement jamais le cas

Etude des données personnelles

Lisez les définitions d'une donnée personnelle (<https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-personnelle>) et d'une donnée sensible (<https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-sensible>)

Q4. Parmi les données de la liste ci-dessous, lesquelles sont des données personnelles ?

1. Adresse IP d'un ordinateur : Donnée personnelle

Réponse : L'adresse IP d'un ordinateur correspond nécessairement à la connexion d'un ordinateur pour lequel une personne déterminée a souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès. C'est une donnée personnelle car, au regard du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), elle permet d'identifier directement ou indirectement un utilisateur.

2. Groupe sanguin d'une personne : Donnée personnelle

Réponse : Le groupe sanguin d'une personne fait partie des données de santé d'une personne. Ces dernières sont considérées, au regard du RGPD, comme des données personnelles sensibles.

3. Adresse d'une parcelle cadastrale : Donnée non-personnelle

Réponse : Une parcelle cadastrale est une donnée publique. Au regard du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), ce type de donnée n'est pas personnel.

4. Adresse d'un établissement scolaire : Donnée non-personnelle

Réponse : L'adresse d'un établissement scolaire est une donnée publique. Au regard du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), ce type de donnée n'est pas personnel.

5. Plaque d'immatriculation d'un véhicule : Donnée personnelle

Réponse : La plaque d'immatriculation d'un véhicule correspond nécessairement à une personne déterminée. C'est une donnée personnelle car, au regard du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), elle permet d'identifier directement ou indirectement un utilisateur.

6. Nombre de véhicules présents dans un parking : Donnée non-personnelle

Réponse : Le comptage du nombre de voitures présentes dans un parking est issu de données relevées par des capteurs qui ne prennent pas de photos, ni ne relèvent les plaques d'immatriculation des véhicules. Ils exploitent des données anonymes donc non-personnelles.

Q5. Parmi les données personnelles ci-dessous, lesquelles sont des données personnelles sensibles ?

1. Date de naissance : Donnée personnelle
2. Dossier médical : Donnée personnelle sensible
3. Religion : Donnée personnelle sensible
4. Géolocalisation : Donnée personnelle
5. Empreintes digitales : Donnée personnelle sensible
6. SMS : Donnée personnelle

Réponse : Les données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique sont considérées comme sensibles.

Protéger ses données

Visionnez la vidéo « Protéger sa vie privée en 6 étapes », produite par la CNIL et la MGEN avec la collaboration de Kévin Tran, alias « le rire jaune. Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=U7xOBOnQOG4>

Q6. Citer les étapes permettant de protéger sa vie privée sur Internet ?

Etape 1 : Créer des mots de passe difficiles

Etape 2 : Prévenir l'usurpation d'identité

Etape 3 : Surveiller son référencement

Etape 4 : Distinguer sphère privée et sphère professionnelle

Etape 5 : Prudence sur ce que vous diffusez

Etape 6 : Effacer vos données de navigation

Q7. Quelles sont les stratégies proposées pour mettre en œuvre ces 6 étapes ?

Etape 1 (2 réponses) : Utiliser des mots de passe complexes, utiliser des mots de passe différents en fonction des sites utilisés

Etape 2 : Contrôler / gérer finement les paramètres de confidentialité de ses réseaux

Etape 3 (2 réponses) : Taper régulièrement son nom sur un moteur de recherche. Utiliser son droit d'opposition et/ou de déréférencement

Etape 4 (2 réponses) : Mesurer l'écart entre ce qui l'on est et l'image que l'on renvoie, utiliser un pseudo

Etape 5 (2 réponses) : Réfléchir avant de publier, publier sans être reconnaissable et sans éléments qui trahissent son identité

Etape 6 : Nettoyer son historique de navigation

Enjeux éthiques

Visionnez la vidéo « Big data : données, données, donnez-moi ! », produite par France Télévisions, StoryCircus et Premières lignes, et publiée sur le site Youtube dans la série « #Datagueule »

Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=5otaBKsz7k4>

Q8. Quels sont les enjeux de la collecte des données (plusieurs solutions sont possibles) ?

1. Créer des profils types pour personnaliser des offres de produits et/ou de services
2. Analyser / simuler des comportements pour adapter une stratégie politique
3. Optimiser les tâches quotidiennes des internautes

Réponse : Les 3 réponses sont correctes et complémentaires. En effet, la collecte des données permet de rendre service à l'internaute en optimisant ses tâches quotidiennes et en lui facilitant son expérience utilisateur. Cette collecte permet également de profiler les utilisateurs pour leur proposer, in fine, des produits et des services qu'ils leur correspondent et simuler des comportements pour mettre en œuvre ou choisir telle ou telle stratégie politique.